



Excellente formation pour une Suisse performante et compétitive

Position du PDC Suisse

Adoptée par la présidence du parti le 2 juillet 2010

Résumé

Le PDC est fier du système éducatif suisse et de la qualité de la formation dans notre pays. Dans le but de continuer à renforcer **l'espace éducatif suisse** il s'engage en faveur :

- d'une mise en application systématique des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation
- de la réunion de toutes les responsabilités en matière d'éducation dans un seul département
- d'une définition plus claire des tâches qui incombent à l'école et à la politique
- d'une augmentation de la perméabilité systématique, en tenant compte des compétences sortant du cadre curriculaire commun
- d'un encouragement précoce de l'enfant
- des mêmes conditions initiales pour tous
- d'une certaine transparence et de lignes directrices au niveau de la formation continue
- d'allégements fiscaux concernant les frais de formation initiale et continue

La scolarité obligatoire joue un rôle central en tant que fondement de notre système éducatif. Le PDC se bat en faveur d'une école obligatoire forte et exige:

- une harmonisation de la scolarité obligatoire sur le plan national
- une attention renforcée, accordée aux compétences de base (lire, écrire, calculer)
- une revalorisation de la profession d'enseignant
- une clarification de la mission principale de l'école obligatoire

Il ne faut pas monter les deux piliers de notre système éducatif dual l'un contre l'autre. Au niveau de **la formation professionnelle** le PDC exige:

- l'amélioration des structures dans le domaine de la formation professionnelle ainsi que leur transparence
- la promotion d'une formation certifiée
- une meilleure insertion et reconnaissance de notre système éducatif sur le plan international
- la « désacadémisation » de certains cursus de formation

Le collège (suivant les cantons : lycée ou gymnase) remplit la fonction importante qui consiste à assurer le lien entre la l'école obligatoire et les hautes écoles. Dans le but de développer la qualité des collèges, le PDC s'engage en faveur:

- de standards de qualité uniformes permettant d'ajuster les différents systèmes scolaires cantonaux
- d'une expertise qualitative portant sur les examens de maturité
- de la promotion des gymnases de longue durée
- de l'obtention de diplômes internationaux dans les collèges suisses et de la reconnaissance internationale de la maturité gymnasiale sur le long terme

Les hautes écoles suisses comptent parmi les meilleures du monde. Dans le but de conserver cette position remarquable dans le classement, le PDC s'engage en faveur:

- d'une Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE), qui représente une bonne base pour mener au niveau des hautes écoles une politique résolument tournée vers le futur
- d'une analyse approfondie de la mise en œuvre de la réforme de Bologne et de la suppression des déficiences ainsi constatées
- d'une hausse des taxes semestrielles pour les étudiants étrangers
- d'une harmonisation des standards minimaux au niveau du système des bourses d'études

Outre la formation, **la recherche** compte parmi les ressources fondamentales de notre pays. La recherche stimule la force innovatrice, en conséquence de quoi le PDC soutient:

- l'optimisation du transfert de savoir et de technologie (TST) entre les hautes écoles et l'économie
- l'amélioration de la promotion de la relève scientifique
- une meilleure coordination nationale au niveau des infrastructures de recherche

Introduction

La formation et la recherche constituent les principales ressources de notre pays. Elles contribuent de manière décisive au développement de la personnalité d'un individu, lui permettant de gagner en maturité et de devenir une personne responsable qui s'engage au sein de la société. Elles créent des perspectives pour tout le monde, favorisent la croissance de notre économie, freinent l'accroissement du chômage et raffermissent nos institutions sociales. En outre, elles assurent le fonctionnement de notre démocratie qui se fonde sur des citoyennes et citoyens libres et capables de décider.

Le système éducatif et la qualité de la formation ont contribué par le passé à la prospérité de la Suisse et représentent un atout précieux. En combinant une formation scolaire académique de qualité avec une formation professionnelle performante et adaptée au marché du travail, la Suisse dispose d'un système éducatif dual unique dans le monde, qui permet à chacun de se s'épanouir en fonction de ses talents. Grâce au caractère dual de notre système éducatif, la Suisse présente le taux de chômage des jeunes le plus bas d'Europe.

Le PDC est fier de notre système éducatif et de la qualité de la formation dans notre pays. Néanmoins il y a lieu d'agir. Le développement démographique, les exigences en matière d'intégration, la globalisation, les exigences croissantes au niveau de la conciliation entre famille et profession ou de l'« apprentissage tout au long de la vie » représentent des défis à la fois d'envergure et d'importance majeure auxquels notre pays ne peut se soustraire et qu'il faut relever conjointement. Les élèves, les apprenantes et apprenants, les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, les parents, les écoles, les associations, l'économie et la politique sont tous mis à contribution dans une même mesure.

Compte tenu de ces faits et dans le but de continuer à consolider l'espace éducatif suisse de qualité, compétitif à l'échelle internationale, le PDC défend les positions et exigences essentielles suivantes:

1. La formation / le système d'éducation

- **Pas de restrictions budgétaires significatives:** la formation est le fondement de notre prospérité. Elle représente un avantage que nous ne devons pas mettre en jeu. C'est pourquoi le PDC refuse, même en temps de crise économique, d'appliquer d'importantes restrictions budgétaires au détriment de la formation.
- **Ne pas monter les piliers du système éducatif dual l'un contre l'autre:** le système éducatif dual suisse présente un avantage majeur en comparaison internationale. Le PDC s'oppose avec force aux efforts déployés pour monter les deux piliers de notre système dual l'un contre l'autre (voir l'exigence concernant le taux de maturité).
- **Appliquer les articles constitutionnels:** le 21 mai 2006, le peuple a approuvé à une majorité écrasante les nouveaux articles de la Constitution sur la formation. Ils créent les conditions permettant d'augmenter la compétitivité de notre système éducatif, de faciliter la mobilité intercantonale et internationale et d'harmoniser à l'échelle nationale les systèmes éducatifs cantonaux sur des points convenus. L'application systématique des nouveaux articles constitutionnels est l'objectif prioritaire que le PDC s'est fixé en politique de l'éducation (voir en particulier les exigences concernant la formation continue, HarmoS, le plan d'études alémanique « Lehrplan 21 » et la LAHE).
- **Créer un département de l'éducation:** le PDC exige depuis des années que l'ensemble des domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, qui ressortissent à la Confédération soient réunis dans un seul et même département. Cette réunion des responsabilités est essentielle pour avoir une meilleure vue d'ensemble du système et pour éviter toute concurrence en matière d'éducation au sein du Conseil fédéral. Un département fédéral de l'éducation sera appelé à accomplir des tâches transversales dans le domaine de l'éducation, à définir des stratégies ainsi qu'à ménager aux cantons une fonction charnière. La réunion de toutes les responsabilités en matière d'éducation dans un seul département favorisera l'orientation de la politique éducationnelle suisse vers la réalisation d'objectifs déterminés.
- **Définir plus clairement les tâches qui incombent à l'école et à la politique:** le rôle de la politique dans le domaine de l'éducation consiste à attribuer des mandats de formation clairs, à s'occuper de créer des conditions-cadre adaptées aux mandats ainsi qu'à déterminer les

standards de qualité qui s'imposent. La tendance et les risques actuels résident dans le fait que la politique s'immisce trop dans les domaines opérationnels. Les écoles ont besoin de leur autonomie, les enseignantes et enseignants ont besoin de leurs libertés. Compte tenu de ces circonstances le PDC exige qu'une plus grande liberté soit accordée aux écoles et que la politique en revienne à ses tâches essentielles.

- **Possibilité de changer de cursus de formation et prise en compte des compétences qui n'ont pas été acquises dans le cadre scolaire ou professionnel:** au vu de la vitesse croissante à laquelle la réalité du monde du travail moderne change, il importe d'être particulièrement attentif à assurer la perméabilité à l'intérieur du système éducatif. Le PDC exige que la perméabilité systémique soit augmentée de manière ciblée. Il faut toutefois imposer des critères d'admission clairs dans le cadre des changements de cursus de formation possibles (voir p.ex. l'exigence concernant l'expérience professionnelle requise pour accéder du Collège à une Haute école spécialisée). Il est également prévu de considérer, outre les diplômes formels, de plus en plus des expériences professionnelles qui sortent du cadre curriculaire commun. Cela permet d'offrir de nouvelles perspectives en particulier aux personnes qui réintègrent le monde professionnel.
- **Encouragement précoce:** le PDC place l'enfant au centre de ses réflexions. Les premières années de la vie d'un homme est d'une importance capitale. C'est pourquoi un rôle décisif revient à l'éducation préscolaire (encouragement précoce). Le PDC salue la multiplication des structures d'accueil d'enfants à l'âge préscolaire permettant aux enfants d'acquérir dès leur plus jeune âge et de manière ludique des compétences et capacités fondamentales à leur futur développement. Chaque enfant a droit à un encadrement individuel stimulant. Il y a lieu de recourir aux moyens inexploités, approuvés par le Parlement et destinés à favoriser la création de places d'accueil extrafamilial, pour soutenir des projets spécifiques en faveur de l'encadrement individuel. Dans ce contexte les parents se voient attribuer la responsabilité particulière d'offrir à leurs enfants la possibilité de bénéficier d'un encouragement précoce.
- **Créer les mêmes conditions initiales pour tous:** l'origine sociale des élèves influence toujours de façon décisive la réussite scolaire. Et pourtant il faudrait que l'intelligence, les prédispositions et la motivation en soient les principaux facteurs déterminants. De plus, la création de conditions initiales égales pour tous est la clé de l'intégration des enfants issus de l'immigration. Le PDC souhaite se rapprocher progressivement d'une situation idéale dans laquelle les élèves bénéficieraient des mêmes conditions initiales à tous les niveaux du système éducatif (voir p.ex. l'exigence concernant HarmoS, « Lehrplan 21 », l'école intégrative, les standards de qualité dans les Collèges ainsi que le système des bourses).
- **Meilleur aperçu de la formation continue:** le système éducatif suisse accorde une importance essentielle à la formation continue. Non seulement elle favorise l'« apprentissage tout au long de la vie » mais elle est le mortier qui tient ensemble tous les éléments de notre système éducatif. Malheureusement il existe de nos jours une prolifération de diplômes de formation continue telle que le monde du travail n'arrive plus guère à en avoir l'aperçu. Il faut résolument faire face à ce problème par l'introduction prévue de la Loi sur la formation continue des adultes. Il faut améliorer la transparence du marché de la formation continue et d'instaurer des lignes directrices au niveau des offres. Le PDC exige depuis des années que les avoirs des caisses de pension soient accessibles à des fins de formation continue.
- **L'accueil extrafamilial comme chance pour la formation continue:** la formation initiale et continue doit également être accessible aux parents. En conséquence, le PDC soutient l'extension de l'offre de structures d'accueil extrafamilial. Il convient de prolonger le programme d'impulsion fédéral.
- **Introduire des allègements fiscaux:** depuis des années le PDC lutte pour une extension de la déductibilité fiscale des frais de formation initiale et continue. L'époque où l'on apprenait « un métier pour la vie » est révolue depuis longtemps. C'est pourquoi il y a lieu d'étendre la déductibilité fiscale des frais de formation initiale et continue au moins aux frais de reconversion professionnelle volontaire ainsi qu'aux frais liés à une promotion professionnelle. En outre, les indemnités liées à la formation devraient être exonérées d'impôts.
- **Augmenter la comparabilité internationale:** le PDC exige la participation de la Suisse au projet Europass. L'Europass permet une présentation standardisée du cursus de formation et de l'expérience professionnelle d'une personne. Il facilite ainsi par exemple la comparaison de candidatures et soutient les employeurs dans le choix de collaborateurs.

2. La scolarité obligatoire

- **Soutenir HarmoS, prendre les réserves au sérieux:** la nouvelle Constitution sur la formation exige une harmonisation du système éducatif au niveau de l'âge d'entrée à l'école et de la scolarité obligatoire ainsi que de la durée et des objectifs des divers degrés de formation. Le concordat HarmoS tient compte de cette mission. Le PDC prend au sérieux les réserves et les craintes exprimées dans certaines régions, mais il reste convaincu qu'HarmoS est d'une importance capitale pour l'assurance et le développement de la qualité de l'école dans notre pays. Une scolarisation précoce et la mise en place de structures de jour fiables sont tout aussi importantes que la définition de standards nationaux pour les objectifs d'apprentissage de base. Le PDC s'engagera également dans le futur en faveur d'HarmoS, respectivement d'une harmonisation de la scolarité obligatoire dans des domaines spécifiques.
- **Le plan d'études alémanique « Lehrplan 21 »:** dans le but de renforcer l'espace éducatif suisse le PDC soutient clairement l'harmonisation de ce plan d'études. Le projet « Lehrplan 21 » offre la possibilité de rétablir une certaine équité des chances en offrant une formation équivalente à tous les enfants de tous les cantons. L'harmonisation des plans d'études permet de supprimer les obstacles à la mobilité ainsi que d'améliorer la transparence et la comparabilité, rendant alors possible le monitoring du système d'éducation. Le PDC considère toutefois qu'il importe de réaliser ce projet sans grandes formalités administratives et de façon pragmatique. L'harmonisation du plan d'études implique également un horaire fiable, de même que l'harmonisation et l'optimisation du matériel didactique.
- **Lire, écrire, calculer:** il faudrait de nouveau axer l'enseignement obligatoire davantage sur les compétences de base (lire, écrire, calculer), en particulier dans les disciplines principales. Il s'avère qu'un nombre croissant d'élèves quitte l'école obligatoire sans avoir développé suffisamment leurs compétences linguistiques, notamment en lecture. Cette évolution préoccupe le PDC, car à l'époque des TIC une attention particulière doit être prêtée au développement des compétences en matière de maîtrise des médias auprès des élèves.
- **Revaloriser l'image du métier d'enseignant:** au cours des 10 prochaines années quelque 30'000 enseignantes et enseignants devront être remplacés en Suisse. Pour relever cet énorme défi d'une pénurie d'enseignants, il y a lieu de stopper l'actuelle dévalorisation sociale du métier d'enseignant, voire même de le rendre à nouveau plus attractif. Il doit être rendu plus attrayant en particulier pour les hommes, afin que l'école ne manque pas de modèles masculins. Du point de vue du PDC, il faudrait considérer à cet effet les possibilités suivantes: la création de possibilités d'avancement et l'élargissement des possibilités d'aménagement, l'introduction de modèles de travail plus flexibles, l'aide à la réinsertion professionnelle des mères et pères forts de leur expérience professionnelle (voir l'exigence concernant la « désacadémisation »), la réduction des taux d'occupation obligatoires, une formation raccourcie pour les personnes venant d'un autre milieu professionnel, la possibilité pour les enseignantes et enseignants d'accomplir une formation continue ou une deuxième formation leur permettant d'enseigner à un degré différent, la diminution des obligations administratives.
- **L'école intégrative:** le PDC soutient sur le fond le modèle de l'école intégrative afin de développer l'égalité au niveau des conditions initiales, respectivement l'équité des chances. Il importe toutefois d'éviter une surcharge des classes ordinaires et des pertes de qualité ainsi que de conserver une prise en charge individuelle des élèves. Pour limiter ces risques, il faudrait que les élèves étrangers présentant de sérieux déficits dans la maîtrise de la langue nationale locale suivent en parallèle une année de scolarité destinée à acquérir en particulier des compétences linguistiques avant d'intégrer une classe ordinaire. S'il s'avérait que le modèle de l'école intégrative ne parvient pas à avoir les effets positifs escomptés et qu'elle amène au contraire une surcharge et des pertes de qualité, le PDC exigerait que nous fassions preuve du courage nécessaire pour prendre nos distances par rapport à ce modèle.
- **Clarifier le rôle principal des enseignants. Mettre les parents à contribution dans leurs tâches éducatives:** le PDC exige une clarification de la mission confiée à l'école obligatoire. Le rôle principal des enseignants doit consister à dispenser un enseignement aux élèves. L'école obligatoire n'a pas pour mission de se substituer aux parents dans les tâches éducatives qu'ils ont négligées ou de résoudre les problèmes de société. C'est la raison pour laquelle il faut mettre davantage les parents, respectivement les représentants légaux à contribution. Il y a lieu de rendre obligatoires les soirées de parents ainsi que les entretiens avec les enseignants. Si les parents, respectivement les représentants légaux sont absents à plusieurs reprises sans mot d'excuse, il faudrait pouvoir leur infliger une amende.

- **Décisions de sélection professionnelles:** la décision de sélection prise lors du passage de l'école primaire au degré secondaire I doit se fonder exclusivement sur les performances réalisées par les élèves. Personne ne doit être défavorisé dans le cadre de l'évaluation en raison de son origine, de son sexe ou d'autres caractéristiques. Certaines études ont montré que ce n'était de loin pas toujours le cas en Suisse. Le PDC s'oppose à des formes de discrimination de ce genre et incite les enseignantes et enseignants de faire preuve de plus de professionnalisme dans le cadre des décisions de sélection.
- **Favoriser les échanges linguistiques entre les régions:** il importe de mieux exploiter le multilinguisme de notre pays au niveau de l'acquisition des langues étrangères en encourageant les échanges linguistiques entre les régions. Le PDC soutient cette forme d'échange, car il estime que les séjours de classes dans une autre région linguistique sont utiles.

3. La formation professionnelle

- **Améliorer les structures et leur transparence au niveau des formations et des profils professionnels:** la Suisse manque de champs professionnels complémentaires de même que d'une relève propre au niveau de la formation d'assistant-e-s en soins et santé communautaire ainsi que dans le domaine des technologies modernes. Il importe d'introduire rapidement de nouveaux examens professionnels et professionnels supérieurs ainsi que d'augmenter le nombre de diplômes. Les autorités et les associations impliquées sont appelées à s'attaquer aussitôt à ce problème. Le PDC exige une réduction importante des formations professionnelles, dont le nombre est actuellement supérieur à 300. A présent, de nombreuses professions n'offrent plus qu'un petit nombre de place d'apprentissage. Il convient toutefois d'offrir la possibilité de se spécialiser à l'intérieur des groupes professionnels et d'encourager les gens à le faire plus souvent.
- **Apporter un meilleur soutien à l'encadrement des apprentis:** le PDC accorde une grande importance à l'élimination des obstacles administratifs au niveau de l'encadrement des apprentis. Il faut supprimer toutes les obligations inutiles et simplifier au maximum les charges qui s'imposent. Compte tenu des défis « modernes », tels que l'intégration, la violence des jeunes ou le manque de discipline, les enseignantes et enseignants doivent bénéficier d'un plus grand soutien notamment de la part des pouvoirs publics.
- **Préparation aux choix scolaires et professionnels, collaboration accrue entre l'école, les parents et l'économie:** le nombre croissant de résiliations de contrats d'apprentissages en Suisse inquiète le PDC. Des mesures doivent être prises pour enrayer cette évolution. Le PDC est d'avis qu'il faut intervenir déjà au niveau de la préparation aux choix scolaires et professionnels. Il est indispensable de collaborer de manière étroite et en temps utile avec les parents des élèves, le service d'orientation professionnelle et en particulier avec les milieux économiques, à savoir avec les employeurs potentiels de la région. Ce sont précisément ces derniers qui doivent être impliqués davantage dans la préparation aux choix scolaires et professionnels.
- **Incitation financière pour la mise en place de réseaux d'entreprises formatrices:** les réseaux d'entreprises formatrices constituent un instrument éprouvé pour remédier au manque de personnel dans certaines professions et pour combattre le chômage des jeunes actuellement élevé. Il est ainsi possible d'impliquer nombre de petites entreprises dans la formation d'apprentis et de créer de nouvelles places d'apprentissage intéressantes. Le PDC salue la mise en place de réseaux d'entreprises formatrices et s'engage en faveur d'un financement de départ attribué par l'Etat.
- **Créer des motifs incitant les entreprises à offrir des places d'apprentissage:** le PDC exige qu'une valeur positive soit attribuée à la formation d'apprentis dans le cadre de l'adjudication de mandats publics par un soumissionnaire. Cela permet de créer des motifs supplémentaires, incitant les entreprises à offrir des places d'apprentissages.
- **Augmenter le taux de diplômes au degré secondaire II:** seulement environ 90% des jeunes obtiennent un diplôme du degré secondaire II. Le PDC soutient les efforts déployés actuellement pour augmenter le taux à 95%.
- **Promouvoir la formation certifiée:** la formation certifiée, introduite il y a quelques années pour les jeunes présentant un déficit (en particulier les jeunes issus de l'immigration) mais disposant des capacités suffisantes pour réintégrer le système éducatif standard, se profile de plus en plus

comme un modèle à succès. Elle complète l'apprentissage professionnel. Le PDC s'engage en faveur du développement ultérieur de la formation certifiée et de son introduction dans d'autres régions et professions.

- **Assurer l'ancrage et la reconnaissance de notre système de formation professionnelle à l'échelle internationale:** le PDC exige que la Suisse intensifie son engagement au profit d'une meilleure reconnaissance internationale de nos diplômes de formation professionnelle, en particulier les diplômes des écoles supérieures. D'une manière générale, il importe de faire connaître notre système de formation dual sur le plan international et de le développer. L'Etat et l'économie peuvent tous deux y contribuer dans une large mesure, par exemple par le biais d'une collaboration entre les ministres dans le cadre du processus de Copenhague ou d'échanges d'apprentis au sein des entreprises internationales.
- **Améliorer les compétences en anglais et dans le domaine IT:** la formation professionnelle ne doit pas rater certaines évolutions d'importance. C'est pourquoi le PDC est favorable à ce que, d'une part, l'enseignement de plusieurs disciplines professionnelles soit proposé respectivement dispensé en anglais et, d'autre part, à ce que l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine IT soit encouragée. L'offre de cours en anglais dans le cadre d'une formation professionnelle en augmente l'attractivité.
- **Soutenir la réinsertion. « Désacadémiser » certains cursus de formation:** le PDC désapprouve la tendance actuelle qui consiste à académiser de façon générale différentes professions (p.ex. enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et élémentaire). Les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et élémentaire assument la tâche importante de préparer les enfants à leur scolarisation et de stimuler leur développement dès leur plus jeune âge. Pour ces degrés scolaires il est inutile d'avoir un niveau de connaissances requis par la maturité dans des disciplines, telles que les mathématiques ou la physique. Des métiers de ce genre conviennent parfaitement aux personnes qui réintègrent le monde professionnel. Les personnes qui se sont occupées durant vingt ans de leurs enfants à la maison ont développé des compétences et ont acquis de l'expérience et de la pratique. Il faudrait également prendre en considération ces compétences dans le cadre de la formation. C'est pourquoi il conviendrait de créer des filières de formation supplémentaires pour ces groupes de personnes. La « désacadémisation » présuppose l'offre de formations de raccordement pour adultes.
- **Réévaluation de l'engagement des pouvoirs publics au niveau de la formation professionnelle supérieure:** le PDC exige que l'engagement des pouvoirs publics au niveau de la formation professionnelle supérieure fasse l'objet d'une réévaluation fondamentale (Ecoles supérieures, maîtrises). Il s'agit de vérifier s'il est possible et souhaitable que la Confédération accorde un soutien accru à la formation professionnelle supérieure comme un pilier et un atout du système de formation dual suisse. Un engagement supplémentaire des pouvoirs publics au niveau de la formation professionnelle supérieure ne doit toutefois pas peser sur le soutien de la formation scolaire générale.
- **Donner les mêmes chances aux titulaires d'une formation professionnelle:** il faut que les titulaires d'une formation professionnelle bénéficient des mêmes conditions que les titulaires d'une formation scolaire académique en ce qui concerne les frais de formation initiale et continue, par exemple grâce à des allègements fiscaux ou à un soutien renforcé de la part des pouvoirs publics.

4. Le collège

- **Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les collèges:** les collèges assument une fonction importante en assurant le lien entre l'école obligatoire et les hautes écoles. Le PDC souhaite garantir aux titulaires d'une maturité gymnasiale sur le long terme l'accès universel et sans examen d'entrée aux études supérieures. Mais cela présuppose le maintien d'un niveau de formation élevé et une définition claire du standard de qualité proposé par les collèges. Il est impératif de maintenir, voire d'améliorer le niveau de qualité actuel.
- **Contre une hausse systématique du taux de maturité:** le PDC désapprouve clairement l'objectif d'une hausse systématique du taux de maturité, régulièrement avancé par l'OCDE. Le taux de maturité n'est pas un moyen de régulation éprouvé. Son augmentation fixe conduit inévitablement à une baisse de la qualité de la formation gymnasiale. En outre la demande d'un taux de maturité plus élevé implique de donner la priorité à la formation gymnasiale sur la formation professionnelle, ce qui, du point de vue du PDC, représente indéniablement une

mauvaise approche. Le PDC approuve par contre les efforts déployés pour harmoniser les taux de maturité cantonaux très divergeants (voir l'exigence suivante).

- **Adapter les différences qualitatives entre les cantons:** au degré gymnasial il y a également lieu d'avoir pour objectif prioritaire d'atteindre dans toutes les régions de notre pays un niveau de formation élevé. Les différences qualitatives entre les cantons, respectivement entre les régions sont importantes. C'est la raison pour laquelle le PDC exige de prendre des mesures permettant d'assurer la comparabilité des diplômes décernés dans les différents cantons au niveau de leur qualité. L'élaboration de ces mesures ainsi que leur application incombent en principe aux cantons, respectivement aux collèges, alors que les hautes écoles devraient également y être impliquées. Le PDC considère qu'une intervention sur le plan fédéral n'est nécessaire que lorsque les cantons et les collèges ne sont pas en mesure d'imposer au moins à l'échelle nationale des standards de qualité dans les disciplines suivantes: langue maternelle, mathématiques, anglais et informatique.
- **Expertise qualitative des examens de maturité:** le PDC exige que l'ensemble des examens de maturité soient soumis à une expertise qualitative effectuée par des groupes d'experts cantonaux dans le but d'ajuster, respectivement d'améliorer leur qualité également à l'intérieur des cantons.
- **Renforcer l'importance attribuée à la langue maternelle et aux mathématiques:** le PDC loue en principe le système de compensation, appliqué par les collèges à des fins de sélection. Ce système devrait néanmoins être adapté de façon à rendre la compensation de mauvaises notes en langue maternelle et en mathématiques difficile, ce qui correspondrait au renforcement de l'importance attribuée à ces deux disciplines, espéré depuis longtemps.
- **Promouvoir les gymnases de longue durée:** la durée de la formation gymnasiale est un facteur de qualité primordial. Les résultats des examens finaux, relevés dans les cantons qui proposent une formation gymnasiale sur trois ans seulement, sont nettement inférieurs au niveau de qualité des résultats enregistrés dans les cantons offrant une formation de quatre à six ans. Le PDC est d'avis que l'offre de gymnases de longue durée doit être élargie.
- **Introduction de diplômes internationaux dans nos collèges. Reconnaissance internationale de la maturité gymnasiale sur le long terme:** dans le but de tenir dûment compte de la globalisation du monde également dans le domaine de la formation, le PDC demande aux milieux politiques d'assurer que, d'une part, la maturité gymnasiale suisse jouisse d'une reconnaissance internationale durable et que, d'autre part, les collèges étatiques suisses proposent des diplômes internationaux (p.ex. le baccalauréat international).

5. Les hautes écoles

- **Conserver le niveau élevé de nos hautes écoles:** les universités suisses comptent parmi les meilleures du monde. Plus de 70 pour cent des étudiantes et étudiants de Suisse étudient dans l'une des universités du Top 200 de Shanghai. Aux Etats-Unis ou en Allemagne par exemple le pourcentage est largement inférieur avec près de 20%. Fier du niveau élevé de nos universités, le PDC mettra tout en œuvre pour que cet avantage considérable soit maintenu également dans le futur.
- **Encourager l'orientation pratique des hautes écoles spécialisées (HES):** si les HES sont équivalentes aux universités, elles sont néanmoins de nature différente. C'est précisément de cette différence que nous devons nous occuper davantage. Il est évident pour le PDC que la grande force des HES réside dans leur orientation pratique. C'est pourquoi il importe d'orienter plus systématiquement les travaux de recherche effectués dans les HES vers une application pratique et le développement. Il devrait également être possible d'accéder à une formation HES en possédant uniquement une expérience professionnelle qualifiée. Au vu de ces circonstances, le PDC exige que les conditions d'admission aux études HES soient réglementées plus sévèrement, par exemple en fixant de nouveau un minimum de deux ans d'expérience professionnelle.
- **Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE):** La nouvelle Constitution sur la formation oblige la Confédération et les cantons à s'occuper conjointement de la coordination et de l'assurance de la qualité au niveau de l'enseignement supérieur en Suisse. L'introduction envisagée de la LAHE permettra d'accomplir cette mission. Le PDC est convaincu que la LAHE constitue une base solide pour un enseignement supérieur tourné vers le futur. La LAHE permet notamment de garantir une

collaboration plus étroite avec toutes les collectivités ayant la charge des hautes écoles, de rendre le financement plus transparent et de coordonner la répartition des tâches dans les domaines qui requièrent un investissement particulièrement grand en moyens. Dans le cadre des délibérations parlementaires, le PDC s'engagera pour que grâce à la LAHE l'autonomie des hautes écoles ainsi que la liberté et l'unité de l'enseignement et de la recherche soient conservés et que les organes à mettre en place conjointement ainsi que leurs procédures d'élaboration des décisions soient aménagés de manière à donner lieu non pas au nivellement mais au développement de profils.

- **Analyser le système de Bologne et remédier aux déficiences:** l'encouragement de la mobilité estudiantine, la création d'un espace européen d'enseignement supérieur et la détermination de standards de qualité communs – tels étaient les objectifs fixés initialement dans le cadre du processus dit de Bologne, lancé il y a 10 ans. Le PDC approuve l'orientation de la réforme de Bologne du point de vue de son contenu, mais il constate en fait que les objectifs déclarés ne sont guère atteints. En effet, non seulement les démarches liées à la mobilité des étudiants s'avèrent plus difficiles aujourd'hui qu'auparavant, mais une certaine perte de l'orientation se manifeste de plus en plus chez les étudiantes et étudiants. En outre le fait que l'enseignement supérieur soit devenu plus scolaire et qu'il se soit bureaucratisé a des effets plutôt paralysants sur l'esprit innovateur et sur la flexibilité des professeurs et des étudiants. Au vu de ces circonstances, le PDC demande que la mise en œuvre de la réforme de Bologne en Suisse soit examinée de manière approfondie et que les déficiences identifiées soient systématiquement supprimées.
- **La perméabilité ne doit pas entraîner une baisse de qualité:** la convention sur la perméabilité entre les types de haute école, conclue en novembre 2007 entre la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses), la CSHES (Conférence suisse des hautes écoles spécialisées) et la COHEP (Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques), stipule qu'un titre de bachelor obtenu à une haute école suisse donne en principe libre accès à des études de master à n'importe quelle autre haute école suisse. Suivant le domaine d'études et suivant l'institution, il est possible de prévoir la validation d'acquis supplémentaires jusqu'à concurrence de 60 points ECTS. Le PDC est en principe favorable à l'augmentation de la perméabilité prévue par cette convention, tout en sachant que les interférences entre des deux piliers de notre système éducatif dual, dues à un tel assouplissement général des conditions de passage, ne présentent pas seulement des aspects positifs. Des pertes de qualité et de potentiel peuvent en être les conséquences. Le PDC exige que cette convention ainsi que d'autres qui lui ressemblent soient soumises à une analyse critique.
- **Augmenter les taxes semestrielles pour les étudiants étrangers:** les hautes écoles suisses connaissent actuellement une affluence sans précédent d'étudiantes et étudiants en provenance de pays étrangers. Entre 1997 et 2008 leur nombre a passé de 12'400 à 30'500. compte tenu de cette évolution, le PDC exige une hausse raisonnable, mais systématique des taxes semestrielles pour les étudiants étrangers (des propositions à ce sujet ont déjà été déposées par le PDC, par exemple dans le canton de Zurich). Il y a lieu d'examiner également l'alternative de l'introduction obligatoire d'examens d'entrée aux hautes écoles suisses pour les candidats étrangers dans le but de garantir l'équité des chances.
- **Standards minimaux au niveau du système des bourses:** seules les personnes qui en dépendent doivent bénéficier de bourses. Il faut que personne ne soit obligé en Suisse de renoncer à une formation faute de moyens financiers. La pratique actuelle, selon laquelle le système des bourses et des prêts est géré et appliqué différemment selon les cantons, n'est guère conciliable avec l'exigence de l'équité des chances. C'est la raison pour laquelle le PDC soutient le concordat sur les bourses adopté par la CDIP qui oblige les cantons à respecter les principes de portée nationale et les standards minimaux, fixés dans le cadre du système suisse des bourses.
- **Faciliter l'admission, l'établissement et l'intégration des étrangères et étrangers issus de pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE mais titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse:** aujourd'hui, les étudiants étrangers issus de pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE ne peuvent en principe faire des études en Suisse qu'à condition de garantir leur sortie de Suisse aussitôt leur diplôme obtenu. De fait, notre pays investit d'importantes sommes de nos fonds publics dans la formation de jeunes étrangères et étrangers, alors que des pays qui nous font concurrence en profitent. Des cadres étrangers bénéficiant d'une solide formation pourraient contribuer largement à la force innovatrice de notre pays. Au vu de ces circonstances, le PDC exige que la Loi fédérale sur les étrangers soit adaptée de manière à faciliter l'admission, l'établissement et l'intégration des étrangères et étrangers issus de pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE mais titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse.

6. La recherche

- **Pas de réduction importante des fonds destinés à la recherche:** la recherche augmente la force innovatrice de notre pays. La Suisse dépend plus que jamais d'une bonne position dans le domaine de la recherche. C'est pourquoi le PDC s'oppose à une réduction importante des fonds de l'Etat affectés au financement de projets de recherche dans le domaine de la recherche fondamentale aussi bien que dans celui de la recherche appliquée.
- **Optimiser le transfert de savoir et de technologies entre les hautes écoles et l'économie:** le PDC exige que les conditions-cadre du transfert du savoir et de technologies entre les hautes écoles et l'économie soient améliorées. A cet effet et dans le but d'améliorer la transparence, il y a lieu de créer des modules de formation sur l'application du droit de propriété intellectuelle aux collaborateurs des hautes écoles, aux étudiants et aux externes. Il importe en outre de faciliter aux chercheurs et aux entreprises de démarrage l'accès aux résultats de recherche en vue de leur exploitation commerciale.
- **Améliorer la promotion de la relève scientifique:** le PDC s'engage en faveur de la création de bonnes conditions-cadre pour la relève scientifique. De nos jours, une activité au sein d'une haute école devient de moins en moins attractive en comparaison avec les autres possibilités professionnelles proposées aux titulaires d'un diplôme d'une haute école. Il y a lieu de rendre les perspectives d'une carrière académiques plus fiables (p.ex. possibilité de candidature précoce pour un poste de professeur), d'améliorer les conditions d'engagement et la compatibilité avec la vie de famille (p.ex. par un encadrement meilleur et plus structuré dans le cadre des programmes postgrades) et de raccourcir la durée des thèses de doctorat, notamment en sciences humaines et sociales. Il importe également d'augmenter la transparence au niveau de l'aménagement des étapes d'une carrière universitaire, des possibilités d'accès et des possibilités de carrière. Il ne faut pas continuer à sous-estimer la valeur d'un titre de docteur.
- **Coordination nationale au niveau des infrastructures de recherche:** dans nombre de domaines spécialisés, la recherche menée en Suisse dépend d'équipements, de banques de données et d'ordinateurs à hautes performances de plus en plus complexes et onéreux. Certaines hautes écoles ne sont souvent plus en mesure de financer les équipements nécessaires. Le PDC exige la mise en place d'un système de coordination national afin d'investir de façon optimale les moyens financiers à disposition. La Confédération est appelée à déterminer avec l'appui des établissements scientifiques les infrastructures scientifiques dont les chercheurs de plusieurs hautes écoles auront besoin et si celles-ci devront être mises en place sur le plan national ou si elles seront mises à disposition grâce à la participation à des projets internationaux. Il incombe aux collectivités ayant à charge des hautes écoles ainsi qu'à la Confédération de hiérarchiser les priorités et de mettre à disposition les moyens financiers qui s'imposent.

Auteurs:

Gerhard Pfister, Conseiller national, ZG, direction
Marianne Binder, responsable de la communication et porte-parole du PDC suisse
Ivo Bischofberger, Conseiller aux Etats, AI
Brigitte Häberli-Koller, Conseillère nationale, TG
Kathy Riklin, Conseillère nationale, ZH
Barbara Schmid-Federer, Conseillère nationale, ZH
Manuel Trunz, collaborateur scientifique du PDC suisse

Audits réalisés:

Rolf Dubs, professeur à l'Université de Saint-Gall
Délégation de la CDGS (Conférence des directeurs de Gymnases suisses), avec Gabrielle von Büren (présidente)
Délégation du Conseil des EPF, avec Fritz Schiesser (président et anc. Conseiller aux Etats)
Délégation de la société Jörg Lienert AG (bureau de recrutement)
Délégation de la LCH (Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses), avec Beat W. Zemp (président)
Ursula Renold, directrice de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie)
Daniel Höchli, directeur du Fonds national suisse

Isabelle Chassot, présidente de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) et Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP
Rainer Huber (anc. Conseiller d'Etat PDC et directeur de l'instruction publique du canton d'Argovie)
Professeur Ernst Buschor (anc. Conseiller d'Etat PDC et directeur de l'instruction publique du canton de Zurich)
Plusieurs délégations des responsables de la formation des partis cantonaux du PDC
Groupe de travail « Formation » du PDC suisse, dirigé par Kathy Riklin, Conseillère nationale, ZH
Commission économique du PDC suisse, dirigée par Lucius Dür, anc. Député et directeur de l'ASA (Association suisse d'assurances)